

## 14549 - Je prie pour avoir un bon mari, mais en vain

---

### La question

J'ai beaucoup lu sur les heures pendant lesquelles on espère particulièrement obtenir l'exaucement des prières (le dernier tiers de la nuit, le Ramadan). Il m'est difficile de poursuivre les prières car j'implore Allah depuis 7 ans pour qu'Il me donne un bon mari, mais il n'y a aucun signe avant coureur qui permette d'espérer encore puisque je vis dans un endroit où il n'y a pas de musulmans... Comment me réarmer de patience dans une attente pour laquelle rien ne laisse présager une heureuse issue ? Je vous remercie beaucoup. Je suis très inquiète.

### La réponse détaillée

Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah. Cela dit, nous vous recommandons la crainte d'Allah, le Très Haut et de rester ferme dans les épreuves animée de la certitude que les troubles seront dissipés et les difficultés aplanies.

Il est peut-être préférable dans votre cas d'aller vous installer dans un pays à majorité musulmane afin de multiplier vos chances de trouver un mari pieux.

Vous ne devriez pas vous inquiéter pour une affaire qui fait partie de votre destin, car vous n'obtiendrez que ce qu'Allah vous a prédestiné. Que de femmes musulmanes célibataires âgées de trente voire de quarante ans ! Certaines ont même atteint la ménopause avant de se marier !

La prière est une arme très efficace pour celui qui sait en faire un bon usage. Priez Allah tout en étant sûre que votre prière sera exaucée, mais préparez aussi les causes de l'exaucement comme la consommation d'une nourriture licite et le choix de moments privilégiés. Méfiez-vous de l'empressement car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Les prières de l'un de vous seront exaucées aussi longtemps qu'il ne sera pas trop pressé en disant : j'ai invoqué (Allah, mais n'ai pas obtenu l'exaucement »** (rapporté par al-Boukhari, 5865 et Mouslim, 2735) d'après un hadith d'Abou Hourayra.

Sachez que (le résultat de) l'invocation est réservé pour le fidèle et il lui profitera dans tous les cas conformément au hadith rapporté par at-Tirmidhi d'après Abou Hourayra et dans lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Tout homme qui invoque Allah aura son invocation exaucée ici-bas ou dans l'Au-delà, à moins que son invocation implique un péché, la rupture de liens de parenté ou s'effectue dans l'empressement »** - **« Comment s'empresse l'auteur d'une invocation, ô Messager d'Allah ? »** - **« En disant : j'ai invoqué mon Maître, mais Il n'a pas agréé mon invocation »** (rapporté par at-Tirmidhi, 3859 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi n° 852).

Sachez que si vous mourriez vierge mais chaste, vous remporteriez une énorme récompense auprès d'Allah, et ce qui vous aura manqué ici bas vous sera donné au paradis, pourvu que vous soyez restée fidèle à la vérité.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que vous fassiez part de votre désir à certaines de vos sœurs musulmanes par le biais du courrier ordinaire ou du courrier électronique afin qu'elles puissent vous aider à trouver un bon mari.

Peut-être vous sera-t-il utile, s'il plaît à Allah, le Très Haut. Nous demandons à Allah le Très Haut de hâter votre soulagement et de vous donner un bon mari qui vous procure satisfaction. Allah est le garant de l'assistance. Allah le sait mieux.